Communiqué aux proches aidants

11 janvier 2022

Précisions sur notre demande spéciale aux proches aidants (PPA)

Nous aimerions vous donner des précisions sur notre demande spéciale du 9 janvier dernier afin de répondre à plusieurs questions que nous avons reçues.

Premièrement, vous n'avez pas à prendre rendez-vous pour venir au centre. Vous continuez votre routine de proche aidant comme à l'habitude.

En fait, nous vous demandons, dans la mesure du possible, de vos disponibilités et de votre capacité, une **présence accrue** auprès de votre proche, surtout dans les centres où il y a des résidents et/ou des employés en isolement. **Par exemple**, venir le matin pour aider à lever votre proche, lui faire sa toilette, l'habiller et/ou le faire déjeuner, être présent pour les repas s'il a besoin d'aide pour s'alimenter, passer une demi-journée avec lui et vérifier son hydratation, l'occuper, lui faire faire des activités dans la chambre, venir l'aider à s'alimenter durant le dîner, le coucher le soir, etc. Vous devez être à l'aise avec la situation. Nous ne vous demanderons pas, par exemple, d'utiliser un lève-personne ou de donner un bain ou de faire des tâches avec lesquelles vous n'êtes pas à l'aise.

Attention, il ne s'agit pas de remplacer notre personnel, mais juste de les soulager de quelques tâches pour qu'ils puissent se concentrer sur d'autres résidents qui n'ont pas de proche aidant durant la durée de votre présence. Ils sont toujours là pour offrir les soins et les services quotidiennement. Votre relation de proximité apaise et rassure votre proche et, lorsqu'il y a des mesures d'isolement, votre présence peut aider grandement. Vous êtes en mesure de nous signifier plus rapidement s'il y a un changement dans sa condition, le stimuler davantage, l'aider à s'alimenter, à s'hydrater et/ou l'assister dans son hygiène quotidienne, etc.

Nous offrons une **dérogation spéciale** aux proches aidants qui viendront **offrir plus de temps (plus de 4 heures consécutives)** auprès de leur proche pour aider à soulager nos équipes. Comme l'accès aux lieux communs est interdit et que vous devez rester dans la chambre de votre proche en tout temps, vous pourrez apporter un repas et des breuvages froids. Occasionnellement, des repas seront disponibles selon la disponibilité des effectifs. Vous devrez cependant valider la disponibilité d'un repas la veille de votre visite auprès de Marie-José Duchesneau.

Donc, si vous êtes en mesure d'offrir plus de temps et/ou plus de services à votre proche, vous devez communiquer avec Marie-José Duchesneau, du lundi au vendredi de 8h à 17h au 514 291-4720. Nous vous demandons, svp, de respecter ces jours et ces heures d'appel.

Si vous avez exceptionnellement besoin d'un repas, vous devez l'aviser <u>la veille</u> de votre présence <u>(sauf la fin de semaine)</u>.

Les proches aidants qui ne changent pas leurs habitudes de visites et qui ne peuvent offrir plus d'aide ne peuvent pas manger ni boire dans la chambre.

Nous vous remercions de votre soutien, de votre assistance auprès de votre proche, de votre collaboration et de permettre, en respectant toutes les mesures, une sécurité optimale pour nos résidents, leurs proches aidants et nos employés.